

Règlement du Jeu Concours « 10 jeux FIFA 13 pour PS3 à gagner sur la boutique en ligne de l'OL »

Article 1 : Objet

La société OL Merchandising, au capital de 40 000 euros dont le siège social est situé 350 avenue Jean Jaurès 69361 LYON cedex 7, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le Numéro 442 493 888 (ci-après la « Société organisatrice »), organise un jeu concours avec obligation d'achat, **du vendredi 28 septembre 2012 00h00 au dimanche 30 septembre 2012 23h59**

Article 2 : Participation

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne physique résidant en France Métropolitaine à l'exclusion des membres du personnel des sociétés organisatrices et participant ou ayant participé à la conception, l'organisation ou la réalisation de cette opération promotionnelle.

Pour participer au jeu intitulé **« 10 jeux FIFA 13 pour PS3 à gagner sur la boutique en ligne de l'OL »** et gagner un des 10 jeux FIFA 13 pour PS3, il faut passer une commande sur la boutique en ligne officielle de l'Olympique Lyonnais (<http://boutique.olweb.fr>) entre vendredi 28 septembre 2012 00h00 au dimanche 30 septembre 2012 23h59 et cocher la case à cocher « Je souhaite participer au tirage au sort pour gagner un des 10 jeux FIFA 13 » au moment de la commande.

Article 3 : Modalités de participation / Fonctionnement du Jeu

Tirage au sort effectué le lundi 01 octobre 2012 parmi toutes les commandes éligibles

Article 4 : Dotations

Les dotations mises en jeu sont les suivantes :
10 jeux FIFA 13 pour PS3 d'une valeur de 70€ chacun.

A gagner par tirage au sort parmi toutes les commandes effectuées sur la boutique en ligne officielle de l'Olympique Lyonnais. (<http://boutique.olweb.fr/default.aspx>) entre le vendredi 28 septembre 2012 00h00 et le dimanche 30 septembre 2012 23h59 ayant coché la case à cocher « Je souhaite participer au tirage au sort pour gagner un des 10 jeux FIFA 13 » au moment de la commande

Pour l'ensemble des lots, la société organisatrice OL Merchandising se réserve le droit de les remplacer, en tout ou partie, par d'autres de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment rupture même momentanée de prestation.

En cas d'impossibilité pour le gagnant d'utiliser ou de retirer sa dotation, aucun lot de remplacement, ni indemnisation financière ne sera fourni par la société OL Merchandising. Les lots ne pourront être ni convertis en espèces, ni échangés contre d'autres cadeaux.

Article 5 : Désignation des gagnants

Les tirages au sort auront lieu le 01/10/2012.

Les lots seront adressés aux gagnants en même temps que le colis de leur commande, qui sera préparé à partir du lundi 01 octobre 2012.

Les gagnants autorisent la société OL Merchandising à utiliser à titre publicitaire ou promotionnel, leurs noms et leur image, sans restriction, ni réserve et sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution du lot

Article 6 : Modification du jeu et limitation des responsabilités

La société organisatrice, OL Merchandising se réserve le droit de modifier, reporter, interrompre ou annuler le présent jeu ainsi que les lots offerts. La responsabilité de la société organisatrice ne pourra être recherchée de ce fait. En cas d'interruption momentanée du jeu (telle que l'indisponibilité totale ou partielle du réseau de télécommunication) pour une raison extérieure et indépendante de la volonté des organisateurs, leur responsabilité ne pourra être retenue de ce fait. Si les événements l'exigent, les organisateurs se réservent le droit de remplacer les lots initialement prévus par des lots de nature et de valeurs équivalentes.

Article 7 : Règlement

Le présent règlement est déposé chez

Christophe Bonnard
Huissier de Justice
30 rue Victor Hugo
69002 Lyon

Le règlement peut être obtenu sur simple demande écrite en indiquant ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse) à l'adresse suivante :

OL Merchandising – **« 10 jeux FIFA 13 pour PS3 à gagner sur la boutique en ligne de l'OL »**

350, avenue Jean Jaurès
69361 Lyon cedex 7

Les frais d'affranchissement du courrier sont remboursables au tarif lent en vigueur sur simple demande écrite, dans la limite d'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse).

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs de ces articles sera exclu du jeu et/ou privé de ses gains. En cas de fausse déclaration, les Participants s'excluent d'eux-mêmes.

Article 8 : Loi Informatique et Liberté

Les informations recueillies par la société organisatrice OL Merchandising bénéficient de la protection de la loi "Informatique et libertés" n° 78.17 du 6 janvier 1978. Sauf opposition du Client par courrier à l'adresse suivante : **OL Merchandising – « 10 jeux FIFA 13 pour PS3 à gagner sur la boutique en ligne de l'OL »** - 350, avenue Jean Jaurès 69361 Lyon cedex 7. La société organisatrice se réserve le droit de communiquer les informations concernant le Client à des instituts de sondages, d'étude de marché et/ou à des sociétés partenaires dans le cadre d'opérations commerciales.

Ces informations pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès, de rectification et d'opposition auprès des sociétés organisatrices – à l'adresse indiquée ci-dessus.

Lyon, le 27 Septembre 2012
